

# **CONVENTION DE STAGE**

Mai 18/09/2023

Retour de 2 originaux à : UTBM Service Stages **FISE-INFO** 90010 BELFORT CEDEX

**Article 1 :** La présente convention (annexe ci-après et descriptif joint inclus), règle les rapports entre les trois parties suivantes :

- l'étudiant stagiaire

**Monsieur ILLOUZ--LAURENT Simon** Formation/Filière: **FISE-INFO / DS** 

Semestre - Stage - N°: Printemps 2025 - ST5x - 101847

- l'Etablissement d'accueil, ci-après désigné Etablissement Solutec

Adresse: 10 rue Joannes Carret - CS 50408 - 69338 - Lyon -

FRANCE

Son représentant : Monsieur CAMPSERVEUX Tristan -

Lieu de stage (si différent) :

- l'Université de Technologie de Belfort Montbéliard, ci-après désignée UTBM, située: 90010 BELFORT CEDEX - FRANCE, représentée par son Directeur en exercice, M. Ghislain MONTAVON et par délégation, le Directeur aux Relations Entreprises concernant le stage de formation à caractère technique obligatoire pendant le cursus de l'étudiant pour l'attribution du diplôme d'ingénieur et/ou de master, effectué dans l'Etablissement par l'étudiant sous les conditions suivantes:

Dates du stage : du 03/03/2025 au 08/08/2025

Temps de travail (35h/semaine par défaut) : 36,83

Indemnité (mensuelle ou horaire) : 1200,00 Euros (Gratification

mensuelle brute définie par l'entreprise)

Avantages : Titres restaurants financés à 50% ; Abonnement de transports financé à 50% ; Accès au CSE de l'entreprise

Prime fin de stage: 0,00 Euros

#### **Informations complémentaires :**

Article 2 : Le stage de formation a pour objet essentiel d'assurer l'application pratique de l'enseignement donné à l'UTBM. Il fait suite à un semestre d'études à l'UTBM dont le volume horaire d'enseignement est précisé ci-après. Le programme du stage est établi par le Représentant de l'Etablissement en accord avec le Directeur de l'UTBM, en fonction du programme général et de la spécialisation de l'étudiant.

**Article 3:** L'étudiant stagiaire, pendant la durée du séjour dans l'Etablissement, reste sous le contrôle de l'UTBM. Tout stage long (cf. annexe au verso) est suivi par un enseignant de l'UTBM, ainsi que par un Tuteur dans l'Etablissement (au moins 5 points d'échanges prévus : reporting, évaluations). Toute difficulté et toute absence sera signalée par l'Etablissement à l'UTBM à : <a href="mailto:stages@utbm.fr">stages@utbm.fr</a>.

**Article 4:** Le stagiaire est soumis au règlement intérieur de l'Etablissement, notamment en matière de visites médicales, d'horaire, de durée de présence effective sur son lieu de stage, de possibilité de congés et d'autorisations d'absence (en informant le Service des Stages), de confidentialité, de respect des règles d'hygiène et de sécurité et de garantie des droits et protection. Il bénéficie des congés salariaux en cas de grossesse, paternité ou adoption.

**Article 5 :** En cas de manquement à la discipline de l'Etablissement, son Représentant se réserve le droit de mettre fin au stage de l'étudiant fautif, après avoir prévenu le Directeur de l'UTBM. Avant le départ de l'étudiant, le Représentant de l'Etablissement devra s'assurer que l'avertissement adressé au Directeur de l'UTBM a bien été reçu.

Article 6 : Les frais de formation, de déplacements professionnels lors du stage et tout ou partie des frais de transport sont à la charge de l'Etablissement. Durant le stage, le stagiaire a accès au restaurant d'entreprise ou aux titres restaurant, ainsi qu'à la prise en charge de ses frais de transport au même titre que les salariés. D'autres avantages peuvent être accordés à la discrétion de l'Etablissement (logement, prime de fin de stage...).

**Article 7 :** L'Etablissement et le stagiaire déclarent être garantis au titre de la responsabilité civile. En application du Décret 2014-1420 :

- Si le stagiaire perçoit une gratification mensuelle inférieure (pour un stage de moins de 2 mois) ou égale au seuil réglementaire (15% du plafond sécurité sociale), il bénéficie du régime de sécurité sociale auquel il est affilié. En ce qui concerne les accidents du travail (lors du travail, de mission, ou du trajet résidence/domicile -travail), le stagiaire bénéficie des dispositions de l'article L412-8 2° du code de la sécurité sociale. Dans ce cas, l'Etablissement établit les déclarations d'accident en mentionnant l'UTBM comme employeur du stagiaire (SIRET n° 19900356700013) et les envoie sous 48 heures à la CPAM du stagiaire avec copie à stages@utbm.fr. La gratification minimale est revalorisée en fonction de l'évolution du plafond sécurité sociale au ler janvier de chaque année et devra être adaptée à la réglementation en vigueur.
- Si une gratification supérieure au seuil règlementaire (voir alinéa précédent) est versée au stagiaire, seule la partie excédant ce plafond est soumise aux cotisations sociales (patronales, salariales : CSG, CRDS, CSA, Fnal). En cas d'accident du travail, comme pour un salarié, la déclaration est établie par l'Etablissement auprès de la CPAM du stagiaire avec copie à stages@utbm.fr. Si l'Etablissement possède un régime d'assurance pour les stagiaires donnant des prestations supérieures à celles visées ci-dessus, il peut faire bénéficier l'étudiant d'un complément, à charge pour lui de remplir les formalités auprès de sa compagnie d'assurance, en avisant l'UTBM (stages@utbm.fr).

Article 8 : Le départ en stage de l'étudiant est soumis à l'appréciation du jury de suivi des études. Celui-ci peut refuser le départ en stage de l'étudiant s'il considère que ce dernier n'a pas atteint le niveau de formation minimum requis par le règlement des études. Dans ce cas, le Directeur de l'UTBM se réserve le droit d'annuler la convention de stage et le Représentant de l'Etablissement en est informé dans les meilleurs délais.

**Article 9 :** Le stagiaire s'engage à respecter l'ensemble des instructions de l'UTBM le concernant (Carnet de stage UTBM, Consignes...). De son côté, l'Etablissement lui délivrera une attestation à l'issue de son stage.

Article 10 : L'UTBM demandera au Tuteur dans l'Etablissement son appréciation sur le stagiaire (travail, comportement). A l'issue de son stage, l'étudiant devra fournir un rapport de stage communiqué préalablement à son Tuteur dans l'Etablissement. Ce rapport fait l'objet d'une soutenance à laquelle est convié l'Etablissement. Il en sera tenu compte pour l'appréciation des aptitudes professionnelles de l'étudiant.

Date d'édition : 14/12/2024 Signatures

Le Représentant de l'Etablissement CAMPSERVEUX Tristan par délégation, le Directeur aux Relations Entreprises de l'UTBM PAIRE Damien L'Etudiant et Tuteur légal (si étudiant mineur)

June June

Le Tuteur du stagiaire dans l'Etablissement DARJINOFF Eline p/o l'Enseignant Suiveur UTBM GRUNDER Olivier



En application du Décret du 27/11/2014.

## Intitulés complets des diplômes préparés à l'UTBM

Diplôme d'Ingénieur	Diplôme de Master	
- en Informatique – FISE-INFO	- en Affaires Industrielles & Internationales (M-A2I)	
- en Mécanique – FISE-MECA	- en Entreprenariat Technologique & Industriel (M-ETI)	
- en Génie Industriel – FISE-GENIE-INDUS	- en Energie Electrique (E-EE)	
- en Energie et Génie Electrique – FISE-E-GE	- en Procédés Matériaux (GM-PM)	
- en Mécanique et Ergonomie – FISE-MECA-ERGO	- en Ecoconception Matériaux (GM-EM)	
NB : Les lettres suivant le «/» correspondent à une	- en Internet des Objets (MT-IOT)	
spécialité complémentaire non mentionnée dans les diplômes.		

### Stages obligatoires et compétences à acquérir

ST10 : Stage Ouvrier (6 crédits ECTS)		ST20 : Stage à l'étranger (6 crédits ECTS)	
Objectifs	Donner à l'étudiant une première expérience de la vie professionnelle. Au cours du stage, il occupera un poste d'opérateur et participera à une tâche de production. Intégrer le poste d'un opérateur Observer le fonctionnement d'une entreprise industrielle Restituer cette expérience dans un rapport écrit et une soutenance orale		Se familiariser avec une culture étrangère et ses pratiques professionnelles. Parlez une langue étrangère. Stage de 4 semaines pendant l'inter-semestre (janvier/février ou juillet/août) Communiquer dans une langue étrangère, s'intégrer à une équipe de travail, s'adapter à la vie quotidienne. Restituer cette expérience dans un rapport écrit et une soutenance orale dans la langue du pays d'accueil (si enseignée à l'UTBM) ou en anglais.
ST4)	: Stage Assistant Ingénieur (30 crédits ECTS)	ST5x	/ Master : Projet de fin d'études – Ingénieur débutant ou Master (30 crédits ECTS)
Objectifs	Appréhender l'entreprise et ses modes de fonctionnement à partir d'une activité technique. Développer le savoir-faire et appliquer les connaissances acquises à la résolution de problèmes concrets.  Travailler en mode projet.	Objectifs	Démontrer les compétences d'un ingénieur débutant (ou d'un cadre débutant pour les stagiaires de Masters) Appréhender l'entreprise et ses modes de fonctionnement à partir d'une activité technique. Développer le savoir-faire et appliquer les connaissances acquises à la résolution de problèmes concrets. Travailler en mode projet.
Capacités	Appliquer les techniques de recherche d'un stage Intégrer le poste d'un assistant ingénieur Evoluer dans une entreprise, en mobilisant connaissances et compétences requises, idéalement en mode projet Restituer cette expérience dans un rapport écrit et une soutenance orale	Capacités	Appliquer les techniques de recherche d'un stage Intégrer le poste d'un ingénieur débutant Evoluer dans une entreprise, en mobilisant connaissances et compétences requises, idéalement en mode projet Restituer cette expérience dans un rapport écrit et une soutenance orale après le stage
Acquisition notions	Organisation des entreprises, règles HSE, éthique et confidentialité, produit, processus, marché	Acquisition notions	Organisation des entreprises, règles HSE, éthique et confidentialité, produit, processus, marché

### Volume horaire des cours précédant le départ en stage (hors formation continue)

Le stage de formation fait suite à un semestre d'études :

- d'un minimum de 320 heures d'enseignement à l'UTBM (pour un départ en ST10, ST20, ST4x, ST5x),
- d'un minimum de 200 heures pour un départ en stage de Master.

### Durée du stage (\*) / modalités de suivi / évaluation de tout stagiaire UTBM

- stages courts : 4 semaines obligatoires en Equivalent Temps plein pour ST10, ST20. Toute difficulté sera signalée par le stagiaire ou l'Etablissement à l'UTBM (stage.st10@utbm.fr).
- stages longs: 23 semaines obligatoires en Equivalent Temps plein pour ST4x, ST5x et Stage de MASTER. Le stage ne peut excéder, après avenant, 26 semaines au total. Tout stage long est suivi par un enseignant de l'UTBM, ainsi que par un Tuteur dans l'Etablissement (au moins 5 points d'échanges prévus: reportings initial, intermédiaire et final, évaluations intermédiaire et finale). Toute difficulté sera signalée par l'Etablissement à l'UTBM (stages@utbm.fr).

L'UTBM demandera au Tuteur dans l'Etablissement son appréciation sur le stagiaire. L'étudiant fournira un rapport et présentera une soutenance. Son comportement global sera également pris en compte dans l'évaluation finale du stage.